



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la défense nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 031

Le mardi 27 septembre 2022

Président : L'honorable John McKay



Comité permanent de la défense nationale

Le mardi 27 septembre 2022

• (1100)

[Traduction]

Le président (L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Chers collègues, vous remarquerez que nous avons envoyé un avis de convocation modifié. Nous avons prévu d'accueillir des représentants de la Sécurité publique, mais ils sont apparemment occupés par une chose et une autre sur la côte Est. Nous devons les réinviter.

Je tiens à souhaiter à nouveau la bienvenue au major-général Prévost. Nous n'avons pas l'habitude de distribuer des cartes de fidélité, mais au moins il y a un certain réconfort à savoir que vous avez un emploi aussi. C'est une bonne chose. Je vous en remercie.

Brigadier-général Major, faites comme le major-général Prévost, et tout ira bien.

Sur ce, je demanderai au major-général Prévost de nous présenter sa déclaration préliminaire.

Mgén Paul Prévost (directeur de l'état-major, État-major interarmées stratégique, ministère de la Défense nationale): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. C'est un plaisir pour moi de me joindre à nouveau au Comité ce matin, afin de discuter des défis que posent les déploiements nationaux croissants aux Forces armées canadiennes.

[Français]

Je suis le major-général Prévost. En tant que directeur de l'état-major interarmées stratégique des Forces canadiennes, mon rôle est de fournir un appui décisionnel au chef d'état-major de la Défense, le général Eyre, quant à l'emploi des Forces canadiennes dans les opérations, tant sur la scène internationale qu'au pays.

[Traduction]

C'est un sujet très d'actualité en ce moment, étant donné la situation au Canada atlantique après le passage de l'ouragan Fiona. Je veux profiter de l'occasion pour transmettre nos meilleures pensées aux habitants de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, des Îles-de-la-Madeleine et de Terre-Neuve en ces temps difficiles, à ceux qui ont perdu un être cher, à ceux qui ont perdu leur maison ou leur entreprise, et à tous ceux qui sont touchés par les catastrophes naturelles. Les Forces armées canadiennes travaillent avec nos partenaires de la région de l'Atlantique afin de rétablir une certaine normalité aussi vite que possible.

[Français]

Dans le cadre des opérations nationales, une partie importante de mes responsabilités est de faire la coordination entre le ministère de la Défense nationale et toutes les agences fédérales qui ont un rôle important à jouer dans la contribution du gouvernement fédéral en

réponse aux urgences nationales, provinciales, territoriales ou locales.

[Traduction]

La gestion des urgences au Canada est une responsabilité partagée, qui repose sur une coopération et une communication permanentes entre tous les ordres de gouvernement. Au Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les autorités locales, y compris les gouvernements autochtones, fournissent la première réponse aux urgences la grande majorité du temps. Plus de 90 % des urgences au Canada sont traitées localement et ne nécessitent pas une intervention fédérale directe.

L'assistance aux autorités civiles lors de crises nationales ou d'urgences majeures est l'une des huit missions fondamentales des Forces armées canadiennes. Dans la plupart des cas, les Forces armées canadiennes sont appelées lorsque l'un des événements suivants se produit: soit les autorités ne disposent pas de moyens suffisants pour faire face à l'urgence, soit les Forces armées canadiennes ont une capacité unique qui n'est pas facilement accessible aux autorités compétentes.

Bien que les Forces armées canadiennes soient toujours prêtes à soutenir les autorités civiles et leurs partenaires, leurs capacités et leur personnel formé sont limités et ne devraient être employés que lorsqu'aucune autre organisation n'a la capacité d'intervenir. La situation au Canada atlantique en est un parfait exemple.

Il est préférable de considérer les Forces armées canadiennes comme une force de dernier recours, et ce, pour de multiples raisons. D'abord, pour s'assurer que les Forces armées canadiennes maintiennent leur état de préparation pour répondre à d'autres urgences, à l'échelle internationale ou nationale, mais aussi, pour s'assurer que les gouvernements locaux développent la résilience nécessaire en tant que premiers intervenants. Cela dit, au cours de la dernière décennie, les Forces armées canadiennes ont été de plus en plus sollicitées pour répondre à des catastrophes naturelles dans tout le pays, comme des inondations, des incendies, des tempêtes de neige, etc.

En 2021, les militaires ont répondu à sept demandes d'aide aux opérations de secours aux victimes de catastrophes provenant des provinces et des territoires, comparativement à une moyenne de près de quatre demandes d'assistance par an entre 2017 et 2021 et deux par an entre 2010 et 2016. En d'autres termes, la participation des Forces armées canadiennes aux interventions en cas de catastrophe naturelle a pratiquement doublé tous les cinq ans depuis 2010. Cela exclut les 118 demandes d'assistance reçues par les Forces armées canadiennes en réponse à la pandémie.

L'augmentation prévue de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes au Canada, ainsi que les changements plus vastes dans l'Arctique pourraient entraîner une augmentation des demandes d'aide militaire d'urgence. Cela survient à une période où les Forces armées canadiennes ont du mal à recruter dans le contexte de concurrence actuel pour la main d'œuvre, où la demande excède l'offre dans le secteur privé comme dans le secteur public.

Les Forces armées canadiennes resteront prêtes à répondre aux crises nationales, mais la fréquence accrue des crises aura des répercussions sur leurs ressources humaines, matérielles et financières, ainsi que sur l'état de préparation général de nos militaires pour exécuter les diverses opérations de base décrites dans la politique de défense du Canada. Cela fera d'ailleurs l'objet de discussions lorsque nous présenterons la mise à jour de notre politique de défense à l'automne.

Pour cette raison, le ministère de la Défense nationale continuera de travailler avec ses partenaires fédéraux pour évaluer comment améliorer, à tous les échelons, notre état de préparation et notre capacité à réagir aux catastrophes naturelles.

[Français]

Encore une fois, je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de présenter une mise à jour sur ce sujet très important.

• (1105)

Je suis accompagné aujourd'hui du brigadier-général Josh Major, commandant de la 4^e Division du Canada à Toronto, qui est responsable des Forces armées canadiennes dans la région de l'Ontario, tant pour ce qui est de l'entraînement des troupes que de l'emploi des Forces canadiennes lors de crises nationales. Ensemble, nous espérons pouvoir répondre à vos questions.

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Gallant, vous avez six minutes, s'il vous plaît.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, quelles pourraient être les conséquences si nos troupes militaires n'étaient pas formées et équipées pour tout le spectre des opérations militaires, y compris le combat?

Mgén Paul Prévost: Nous apprenons à nos militaires à utiliser les outils à notre disposition pour répondre aux crises internationales et nationales. Évidemment, nous avons des priorités. La réponse aux crises nationales est toujours une mission centrale, à l'avant-plan de ce que nous faisons, et nous en atténuons les répercussions en préparant nos troupes à mener ces opérations, comme les opérations à l'étranger, du mieux que nous le pouvons.

Mme Cheryl Gallant: Ce sont les effectifs qui me préoccupent. Selon certains rapports, 4 800 recrues se sont enrôlées au cours de l'exercice qui a suivi le début du confinement, mais nous ne recevons qu'environ la moitié du nombre de candidatures nécessaires par mois pour atteindre l'objectif de 5 900 recrues cette année.

À l'heure actuelle, à combien s'élèvent les effectifs de la Force régulière et des Forces de réserve au total?

Mgén Paul Prévost: Monsieur le président, à l'heure actuelle, dans les Forces armées canadiennes, plus particulièrement au sein

de la Force régulière mentionnée par la députée, il y a 63 871 soldats, selon mes statistiques les plus récentes. Il y a également 29 247 réservistes, en plus de 5 241 rangers en ce moment.

Au total, je dirais qu'il nous manque environ 10 000 personnes pour atteindre notre objectif, c'est pourquoi nous ne ménageons aucun effort en ce moment pour recruter et retenir autant de militaires que possible au sein des FAC.

Merci.

Mme Cheryl Gallant: Nous sommes témoins d'une guerre terrestre importante en Europe. Pendant la guerre en Afghanistan, les Forces canadiennes en étaient à la troisième étape de mobilisation. Il y a à peine 10 ans, c'est là que nous étions, c'était notre niveau de force à ce moment-là.

Quel serait l'impact sur la capacité de notre armée à faire son travail dans un futur conflit si la réserve devenait une force de défense contre le changement climatique, comme le proposent certains de nos membres?

• (1110)

Mgén Paul Prévost: Nous considérons que nos forces forment un tout. Les membres de la Force régulière, des Forces de réserve et nos rangers reçoivent tous un entraînement différent pour accomplir des tâches différentes. En même temps, nos réservistes sont bien entraînés pour participer aux opérations nationales, comme aux opérations internationales. Il s'agit d'une force volontaire, mais en même temps, elle est toujours prête à répondre aux besoins des Canadiens et à assurer la paix à l'échelle internationale.

Sur ce, je vais céder la parole à mon collègue, le brigadier-général Major.

Bgén Josh J. Major (chef d'état-major et commandant, 4e Division du Canada et Force opérationnelle interarmées (centre), Forces armées canadiennes, ministère de la Défense nationale): Major-général, je vous remercie de me permettre de répondre à cette question.

Comme il a été mentionné, l'armée forme une seule et même équipe. Il y a, je le répète, plusieurs groupes dans cette équipe: la Force régulière, les Forces de réserve et les rangers, à qui nous offrons tous un entraînement différent pour nous assurer de disposer des structures, de l'entraînement et de l'équipement requis pour être prêts à répondre aux besoins, à l'échelle internationale ou nationale.

Mme Cheryl Gallant: Étant donné que nos bataillons d'infanterie de la Force régulière ne comptent plus que deux compagnies par unité, à quel point est-il important que les réservistes soient en mesure de prêter main forte à nos militaires pour produire des unités de niveau supérieure, comme une brigade pour la Lettonie?

Bgén Josh J. Major: Nous déployons beaucoup d'efforts en ce moment, non seulement pour que nos réservistes viennent grossir les rangs de la Force régulière, mais aussi pour les intégrer pleinement à nos activités de mise sur pied d'une force, pour nous acquitter de nos mandats dans le cadre de l'opération Reassurance, de l'opération Unifier ou de l'opération Impact.

Mme Cheryl Gallant: Nous avons observé, pendant le conflit en Afghanistan, où nous avions un mandat de stabilisation, que les Forces de réserve étaient bien entraînées et s'intégraient parfaitement à la Force régulière lorsqu'elles étaient appelées en renfort. Cependant, nos effectifs ont considérablement diminué, et si nous offrons aux réservistes une spécialisation plus poussée, comme on le recommande dans cette étude, afin qu'ils puissent intervenir en cas de catastrophe plutôt que d'être entraînés au combat, comment allons-nous combler les trous qu'il y a déjà dans les compagnies qui doivent être déployées, même en Lettonie?

Bgén Josh J. Major: Nous sommes actuellement en phase d'instruction. Nous suivons notre modèle de génération d'une force pour nous préparer aux futures missions en Lettonie et mener l'opération Unifier. Nous mettons l'accent sur l'intégration de réservistes à la Force régulière afin d'avoir tous les effectifs nécessaires pour produire les effets que le gouvernement du Canada cherche à produire dans cette région.

Le président: Merci.

Madame Lambropoulos, vous avez six minutes, s'il vous plaît.

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins d'être ici pour répondre à nos questions. Cette discussion arrive à point nommé, je trouve.

De plus en plus, nous constatons que la menace que présentent les changements climatiques s'alourdit dans notre pays. L'ouragan Fiona n'est qu'un exemple dévastateur de ce qui pourrait arriver et de ce à quoi nous pourrions être confrontés à l'avenir. Actuellement, nous ne disposons pas de forces civiles pour intervenir en cas de catastrophe naturelle ou pour aider les Canadiens à en surmonter les effets. Cela a déjà fait l'objet de discussions lors de réunions précédentes, mais il est évident que nous ne pouvons pas laisser les gens souffrir lorsque des catastrophes naturelles aussi dévastatrices frappent leur pays. Nous devons aider les gens de la meilleure façon possible.

Pouvez-vous nous dire quelles sont les capacités uniques des Forces armées canadiennes qu'une force civile n'aurait pas nécessairement? Pourquoi est-il préférable que ce soit elles qui interviennent dans de telles circonstances plutôt qu'un autre groupe? Pourquoi devons-nous continuer à offrir ce genre de soutien?

Mgén Paul Prévost: Monsieur le président, je vais commencer, puis je verrai si mon collègue a quelque chose à ajouter.

Je ne peux pas me hasarder à deviner ce que cette force civile aurait ou n'aurait pas. Une chose est sûre, c'est que de répondre aux besoins des Canadiens en temps de crise est l'une des huit missions principales des Forces armées canadiennes. Il est important en ce moment que les Forces armées canadiennes mettent la main à la pâte pour aider la population du Canada atlantique ou pour réagir à toute autre catastrophe naturelle qui dépasse les capacités locales.

Les Forces armées canadiennes disposent de nombreuses capacités qui ne se trouvent pas nécessairement à l'heure actuelle dans la société civile. Parfois, il s'agit de pouvoir déployer nos forces dans des communautés isolées. Je pense aux problèmes d'eau potable qu'il y a eu à Iqaluit l'année dernière. Nous avons pu déployer rapidement, par exemple, des unités de purification de l'eau dans la région.

Il y a de nombreuses capacités dans la Marine, l'Armée de l'air et l'Armée de terre que nous pouvons mettre à contribution en cas de

besoin. Je sais que cela fait l'objet de discussions avec les gens de la Sécurité publique. Malheureusement, ils ne sont pas ici pour nous parler de ce qu'ils envisagent. Pour l'instant, les Forces armées canadiennes demeurent très efficaces pour fournir des ressources lorsque les autorités locales en ont besoin.

Brigadier-général Major, allez-y.

• (1115)

Bgén Josh J. Major: Monsieur le président, si vous me le permettez, j'aimerais ajouter quelque chose aux commentaires du général Prévost.

Les compétences des FAC qui nous confèrent ces capacités uniques relèvent principalement de la planification, de la mobilité et de la logistique pour pouvoir intervenir de façon autonome, sans ajouter au fardeau local. Cela fait de nous une ressource flexible pour aider les autorités locales à fournir de l'aide aux Canadiens lorsque c'est nécessaire.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Merci beaucoup de cette réponse.

Compte tenu de ces informations, du fait que ce n'est pas nécessairement la paix dans le monde actuellement et que la demande pour nos militaires va potentiellement augmenter dans les années à venir, notre armée est-elle prête à répondre aux besoins croissants? Selon vous, sur quoi faut-il avant tout nous concentrer? De quelles capacités supplémentaires les FAC ont-elles besoin pour continuer à répondre aux multiples urgences nationales tout en maintenant leur rôle militaire, pour faire les deux correctement?

Mgén Paul Prévost: Monsieur le président, c'est une question très compliquée pour une réponse courte.

Évidemment, c'est toujours une question de priorités. Nous avons tous les yeux rivés sur l'Ukraine, et cela depuis presque un an maintenant. On entre dans le huitième mois de conflit. En même temps, il y a des priorités nationales dont nous devons nous occuper.

En ce qui concerne les capacités nécessaires pour l'avenir, cela relève du ministère de la Défense nationale. Notre ministre soumettra la mise à jour de la politique de défense au Cabinet pour discussion. Nous suivons cela de près.

Pour revenir aux besoins nationaux, j'estime important de souligner, devant l'intensification des événements météorologiques, que nous remarquons, surtout depuis le début de la pandémie, que l'ensemble du gouvernement et tous les gouvernements ont amélioré leurs communications, leur coordination et leur compréhension des outils dont nous disposons pour réagir. Nous avons remarqué une plus grande résilience aux niveaux provincial et local. Ce sont de bonnes nouvelles, et nous espérons que cela aidera les Forces armées canadiennes, à l'avenir, à se concentrer sur leur mission plus vaste.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Il me reste une minute.

Je vais saisir l'occasion pour remercier les Forces armées canadiennes de tout ce qu'elles font. Je sais qu'elles vont tout faire pour aider les personnes touchées à surmonter cette crise dans les zones touchées. Je suis de tout cœur avec les familles de ceux qui ont perdu leur maison, des proches, des êtres chers. Sachez que le Canada est solidaire avec vous.

Le président: Merci.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole.

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos deux témoins, et plus particulièrement le major-général Prévost, qui est toujours disponible.

Major-général Prévost, vous avez mentionné dans vos points de discussion que les Forces armées interviennent lorsque les provinces manquent de ressources, ce qui était le cas lors de l'ouragan Fiona.

Pourriez-vous nous donner plus de détails sur ce manque de ressources? Étaient-ce les ressources humaines qui manquaient? Était-ce le niveau de difficulté technique de l'opération qui était en cause?

Qu'est-ce qui manquait aux provinces pour qu'elles aient recours aux Forces armées?

Mgén Paul Prévost: Je remercie la députée de sa question.

Lorsqu'il y a un ouragan, on a habituellement le temps de le voir arriver. Nous tenons alors de nombreuses discussions à plusieurs niveaux, notamment avec le gouvernement fédéral et les provinces. C'est à ce moment que l'analyse se fait pour déterminer si l'on fera appel à nos ressources. Dans le cas d'un ouragan de l'ampleur de Fiona, nous savons que les ressources et les capacités locales seront insuffisantes et que les communications seront affectées par les mouvements sur le terrain.

Nous procédons alors à une analyse préliminaire. Au cours des derniers jours, avant l'arrivée de Fiona, l'ampleur de la catastrophe était évidente et nous savions que les Forces canadiennes seraient probablement sollicitées. Nous avons reçu des commentaires du brigadier-général Major sur la question.

Un des avantages des Forces canadiennes, c'est qu'elles arrivent de façon organisée. Elles possèdent un système de commandement et de contrôle qui permet d'aider à la communication sur le terrain et d'offrir des forces humaines supplémentaires pour faire le travail. C'est ce qui nous a été demandé dès le début, soit d'avancer sur le terrain pour permettre aux monteurs de ligne des équipes d'hydro-électricité de rétablir le courant.

C'était donc la principale demande qui nous a été faite, en plus de celle concernant les ressources aériennes nécessaires au déplacement des troupes et des membres sur le terrain.

Je vais maintenant céder la parole au brigadier-général Major.

• (1120)

Bgén Josh J. Major: Je remercie également la députée de sa question.

L'autre principe que nous gardons toujours à l'esprit dans notre planification, c'est qu'il faut toujours essayer de prévoir ce qui va se passer lors d'un désastre naturel prévisible. Cela dit, quand le désastre a lieu, des événements imprévisibles se produisent toujours. Or la flexibilité des Forces canadiennes nous permet de réagir rapidement pour porter secours aux différents organismes gouvernementaux qui ont besoin d'aide.

Mme Christine Normandin: Ma prochaine question comporte deux volets.

Lors de l'analyse qui suit la demande de recours aux forces armées, utilise-t-on une cote pour évaluer le niveau de dangerosité ou de complexité associé au déploiement ou à la demande?

La principale raison motivant le recours aux forces est-elle le niveau de difficulté, de complexité ou de dangerosité d'un événement ou la capacité opérationnelle, comme vous l'avez mentionné? Autrement dit, a-t-on davantage recours aux Forces canadiennes pour leur capacité à mettre en place rapidement une chaîne de commandement et des ressources ou parce qu'une situation est dangereuse ou complexe?

Quel est l'élément qui pèse le plus dans la balance? Quel était-il dans le contexte de l'arrivée de Fiona?

Mgén Paul Prévost: Je dirais que le principal facteur qui a pesé dans la balance pendant les discussions tenues avec la province lors de l'ouragan Fiona était l'ampleur et la dangerosité de cet ouragan. Il fallait déterminer si les ressources de la province allaient suffire. Parfois, il y a suffisamment de premiers répondants sur le terrain, mais nous savons que les systèmes de communication et l'électricité seront touchés. Les discussions évoluent donc au fil du temps, mais elles sont basées sur l'ampleur de la catastrophe. Évidemment, toutes les catastrophes sont dangereuses, mais c'est surtout leur ampleur qui pèse dans la balance au moment de prendre des décisions.

Les ressources les plus importantes qu'il faut prendre en compte très tôt dans le processus sont les officiers de liaison que nous envoyons dans les centres de coordination des provinces afin d'assurer une meilleure liaison avec les Forces canadiennes. Aussi, les premières ressources que nous offrons aux provinces, ce sont les gens que nous déployons pour aider à la planification dans les centres de coordination. Il s'agit donc de mener un effort concerté proportionnel à l'ampleur de la catastrophe. Nous essayons d'être les plus proactifs possible. Nous avons déjà envoyé des gens dans les centres de commandement des provinces dans les jours précédant la catastrophe.

Mme Christine Normandin: Je reviens au niveau de dangerosité. Ce n'est pas tout le monde qui peut intervenir dans les feux de forêt, par exemple.

Cela fait-il partie de l'évaluation en amont, lorsqu'on demande aux forces d'intervenir? Y a-t-il une sorte de cote de dangerosité ou quelque chose du genre?

Mgén Paul Prévost: Je remercie la députée de cette question.

En ce qui concerne les feux de forêt, même si les deux phénomènes présentent des dangers, un ouragan est plus dangereux et d'une plus grande ampleur qu'un feu de forêt. Il y a des endroits où il est plus facile d'avoir recours aux Forces canadiennes. Ces dernières ne sont pas bien équipées pour intervenir dans les feux de forêt. Nous laissons aux experts qui sont aux premières lignes le soin d'intervenir. Ce sont eux qui se battent contre les feux en général. Nous venons en soutien pour nous assurer que le feu ne reprend pas, faire des patrouilles et aider les gens des alentours, mais nous laissons les autorités provinciales s'occuper des feux de forêt, car ce sont elles qui ont la capacité de le faire. Elles sont aux premières lignes et près du danger.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Normandin.

Madame Mathysen, vous avez six minutes, s'il vous plaît.

Mme Lindsay Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins. C'est un plaisir de vous revoir.

Les témoins précédents dans cette étude et vous-mêmes avez parlé des capacités uniques des Forces armées canadiennes, de leur infrastructure, de ce qu'elles peuvent faire et de la rapidité avec laquelle elles peuvent réagir. Nous l'avons vraiment constaté pendant la pandémie. On a fait appel aux militaires pour la gestion des entrepôts et de la chaîne d'approvisionnement.

Pouvez-vous expliquer l'incohérence entre les capacités uniques des Forces armées canadiennes dans ces cas-là et leur sous-financement grave, compte tenu de ce que l'on attend de ces ressources publiques, de ce service public?

• (1125)

Mgén Paul Prévost: Merci, monsieur le président. C'est une bonne question.

Je dirais que l'une des capacités uniques de l'armée, outre les compétences lourdes qu'on attend d'elle, c'est son habileté en matière de planification. Nous apprenons à nos militaires à planifier leurs campagnes. Nous passons beaucoup de temps à réfléchir aux imprévus possibles, aux plans B, comme on les appelle. C'est une capacité unique que nous mettons à contribution au début de toute intervention. C'est pourquoi nous envoyons nos effectifs en première ligne pour aider les communautés locales à planifier leur intervention en situation d'urgence.

La députée a mentionné la distribution des vaccins, par exemple. Il s'agit d'un cas où notre rôle, au sein des Forces armées canadiennes, consistait à planifier les activités plutôt qu'à distribuer les vaccins concrètement.

Je vais demander à mon collègue, le brigadier-général Major, de renchérir.

Bgén Josh J. Major: En plus de la formation officielle que nous recevons en matière de planification à tous les niveaux, dans une carrière au sein des Forces armées canadiennes, je ne voudrais pas sous-estimer le désir individuel de chaque militaire de donner son 100 %, cela va de soi. Il y a chez eux un grand sens de l'initiative, et nous favorisons cela, bien sûr. Nous le voyons bien quand nos militaires s'acquittent de tâches que nous ne considérons pas comme typiques de l'armée, et qu'ils mettent en pratique la formation qu'ils ont reçue pour être en mesure d'atteindre les objectifs de l'ordre de gouvernement compétent à l'échelle locale.

Mme Lindsay Mathysen: En ce qui concerne cette spécialisation et ces capacités uniques, au bout du compte, on pourrait dire que si un service public — par exemple, le système de soins de santé — n'avait pas été sous-financé et que son infrastructure n'avait pas souffert d'un sous-financement aussi chronique, une situation d'urgence ne serait pas aussi grave.

Je veux aussi parler de Terre-Neuve, par exemple, à ce sujet. Elle n'a pas sa propre capacité d'intervention d'urgence provinciale. On s'en remet de plus en plus aux Forces armées canadiennes. Est-ce qu'on comprend ou est-ce qu'on craint que, potentiellement, à cause de ce sous-financement chronique et du fait que les provinces réaffectent les fonds vers d'autres ressources et services, et non vers le financement d'urgence, on ait davantage recours aux Forces armées canadiennes et moins à cette capacité d'intervention unique?

Mgén Paul Prévost: Merci, monsieur le président. C'est une bonne question, encore une fois.

Évidemment, je ne peux pas m'avancer là-dessus. Je ne suis pas au courant des niveaux de financement dans les différentes provinces. Ce que je peux dire, en tant que membre des Forces armées canadiennes, c'est que nous avons remarqué — surtout en raison de la pandémie, qui était un événement très anormal — un renforcement de la capacité d'adaptation aux échelles locale, municipale et provinciale. Nous nous apercevons que la résilience a été renforcée. Je pense qu'au cours des dernières années, les gens ont constaté que les changements climatiques nous feront subir davantage de phénomènes météorologiques. Nous avons vu qu'il y a une plus grande coordination partout et que de meilleures capacités sont mises en place à l'échelle locale. Espérons alors que nous continuerons sur cette voie afin de ne pas avoir à compter sur les Forces armées canadiennes aussi souvent que nous le faisons.

Mme Lindsay Mathysen: Le brigadier-général Major veut-il ajouter quelque chose?

Bgén Josh J. Major: Je vous remercie de la question, monsieur le président.

Encore une fois, comme on l'a déjà souligné, je dirais simplement que nous sommes la force de dernier recours. Cependant, ne vous y trompez pas: soutenir les Canadiens lorsqu'ils en ont besoin est notre priorité, et nous serons toujours prêts à fournir cette aide chaque fois que ce sera nécessaire.

Mme Lindsay Mathysen: À l'inverse, en quelque sorte, existe-t-il un cas ou un scénario dans lequel les provinces ne considéreraient pas que les Forces armées canadiennes fournissent le bon type de soutien... ou que ce ne serait pas accepté quant au conflit qui existe ou à la collaboration? Avez-vous déjà vu un tel exemple?

• (1130)

Bgén Josh J. Major: Nous avons un bon processus lorsqu'il s'agit d'interagir avec les autorités provinciales pour une demande d'aide, et à ce moment-là, évidemment, les représentants provinciaux et municipaux et les Forces armées canadiennes discutent entre eux pour déterminer quelle solution convient à une situation particulière. Ces négociations se poursuivront après que la demande d'aide a été autorisée et à mesure que la situation évolue. La communication est un élément clé pour s'assurer qu'on utilise la bonne ressource pour régler le problème qui se présente.

Le président: Merci, madame Mathysen.

Monsieur Doherty, nous en sommes maintenant à des interventions de cinq minutes. Vous disposez de cinq minutes.

M. Todd Doherty (Cariboo—Prince George, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins qui sont ici.

Nous constatons constamment, particulièrement lorsqu'il y a des feux de forêt dans ma province, la Colombie-Britannique, que des forces internationales doivent venir lutter contre nos incendies. Nos militaires sont là pour les allées et venues, principalement, pour protéger les biens, rouler les tuyaux, etc.

Ne serait-il pas logique d'essayer d'intégrer une formation sur la lutte contre les incendies de forêt ou sur d'autres types de secours en cas de catastrophe dans l'entraînement de base de notre force régulière, ou cela serait-il considéré comme un moyen d'émousser la capacité d'intervention?

Bgén Josh J. Major: C'est une très bonne question, monsieur le président.

Puisque nous avons déjà fourni du soutien pour lutter contre des incendies de forêt en Colombie-Britannique dans le passé, nous savons qu'il faut faire une distinction, bien sûr, entre ce que peuvent offrir les Forces armées canadiennes et ce qu'offrent les pompiers professionnels et la gestion des incendies.

Afin de maintenir notre capacité à répondre à toutes sortes de catastrophes naturelles ou à soutenir les autorités provinciales ou territoriales ou les communautés autochtones, nous devons être en mesure de rester aussi flexibles que possible. Par conséquent, nous essayons de faire en sorte que nos vastes ressources soient bien formées afin de répondre aux obligations non seulement nationales, mais aussi internationales. Ensuite, lorsque c'est nécessaire, nous donnons une formation plus spécialisée afin d'apporter cette valeur ajoutée. En ce qui concerne les incendies de forêt, il s'agit de pouvoir soutenir les professionnels de la lutte contre les incendies dans leur travail en leur permettant de se concentrer sur le problème principal, à savoir l'incendie, et en exécutant des opérations de nettoyage.

M. Todd Doherty: Serait-il plus logique, alors, de se tourner vers nos unités de réserve ou nos rangers pour cette formation?

Bgén Josh J. Major: Monsieur le président, je vous remercie de cette question complémentaire.

Encore une fois, les réservistes s'entraînent pour remplir les mêmes obligations que les membres de la Force régulière en ce qui concerne l'ensemble de missions que nous leur demandons de mener au pays ou à l'étranger. Les rangers ont également une capacité unique qui leur permet de détecter des choses, ce qui nous permet d'avoir une idée des besoins dans certaines collectivités. C'est ensuite le tremplin que les autres éléments des FAC peuvent utiliser pour acheminer les bonnes ressources dans cette région particulière.

Pour répondre directement à votre question, je dirais que la souplesse, dont nous disposons en maintenant une approche globale pour ensuite répondre à une situation particulière, fait partie de nos forces lorsque nous devons répondre aux besoins du gouvernement du Canada.

M. Todd Doherty: Je suis un fier membre d'une unité de secours en cas de catastrophe, l'équipe Rubicon. Elle existe ici, au Canada. C'est une organisation internationale. Nous avons l'Ambulance Saint-Jean et la Croix-Rouge, pour n'en nommer que quelques-unes. Ne pourrait-on pas recourir davantage à ces organisations bénévoles dans les secours aux sinistrés? Je sais que la Croix-Rouge est très souvent présente, plus particulièrement en tant que service de documentation ou de logistique lorsque des événements de grande ampleur se produisent, comme les incendies de forêt en Colombie-Britannique ou les inondations en Colombie-Britannique et dans le Canada atlantique.

Y a-t-il, à votre avis, des organisations vers lesquelles le gouvernement canadien devrait peut-être se tourner davantage lorsque ce type d'événements survient?

• (1135)

Bgén Josh J. Major: Je vous remercie de la question, monsieur le président.

Je ne vais pas formuler des hypothèses sur les organisations auxquelles le gouvernement peut avoir davantage recours ou moins recours. Je répondrais que lorsque les Forces armées canadiennes se rendent dans différentes zones sinistrées pour soutenir les autorités locales, provinciales et territoriales, elles accordent de l'importance à la contribution de tous les différents partenaires, et elles tra-

vailent à leurs côtés pour pouvoir réaliser le mandat, qui est de veiller au bien-être des Canadiens lorsqu'ils en ont besoin.

Le président: Nous aurons 30 secondes.

Allez-y, monsieur Fisher.

M. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie de votre présence, messieurs, à nouveau. Vous travaillez et ce que vous accomplissez est important, alors je tiens à vous remercier tous les deux. Si vous le pouvez, veuillez transmettre mes remerciements aux Forces armées canadiennes au nom de la population du Canada atlantique.

D'année en année, les effets des changements climatiques s'aggravent. À l'heure actuelle, ma province natale, la Nouvelle-Écosse, ainsi que le Canada atlantique et l'Est du Québec — comme vous le savez et comme vous l'avez souligné, et je vous remercie — font face aux conséquences de l'ouragan Fiona. Il semble étrange d'appeler ce phénomène une violente tempête. Elle est si terrible que nous découvrirons probablement qu'il s'agissait de la plus grosse tempête ayant jamais touché nos côtes.

Hier soir, dans mon discours à la Chambre des communes, j'ai dit que le gouvernement avait agi à la vitesse de l'éclair. Sans sourciller, le premier ministre, le ministre Blair et, bien entendu, la ministre Anand, ont répondu oui, sans hésitation, aux demandes d'aide des provinces.

Des membres du personnel des Forces armées canadiennes sont déjà sur le terrain. Ils sont incroyables, et ils font tout ce qu'ils peuvent pour aider. Ils aident la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard. Il est important de souligner que, comme vous le savez, le Canada atlantique compte un grand nombre de membres des Forces armées canadiennes, et nous sommes très fiers d'eux. Ils sont en train de nettoyer leurs propres maisons, tout cela à cause des dommages causés par l'ouragan Fiona.

Cette tempête montre toute l'importance de la préparation opérationnelle pour ce type de déploiements nationaux. Je me demande, messieurs, si vous pourriez nous expliquer le processus que les provinces suivent pour demander l'aide du gouvernement fédéral. Comment les ressources sont-elles coordonnées, et dans quelles conditions les Forces armées canadiennes sont-elles amenées à intervenir?

Mgén Paul Prévost: Merci, monsieur le président. Voilà encore une très bonne question.

Ce processus commence lorsque nous sommes en mesure de voir l'événement arriver. Les inondations en sont un exemple; les ouragans en sont un autre. Il y a d'abord des discussions entre les responsables du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités sur la trajectoire prévue, dans ce cas, et l'ampleur, qui ressemblait au départ beaucoup à Dorian en 2019.

Les discussions commencent à cette échelle, d'abord quant aux répercussions que le phénomène aura ici, à la trajectoire prévue, aux collectivités vulnérables et à ce dont elles auront besoin. Il s'agit d'un dialogue et d'une négociation sur la meilleure façon d'utiliser les différentes ressources, car les provinces connaissent leurs outils. À l'échelle fédérale, nous connaissons nos outils, non seulement les Forces armées canadiennes, mais aussi toute une série de ressources fédérales qui peuvent être utilisées.

C'est une conversation qui est dirigée par Sécurité publique Canada, avec le Centre des opérations gouvernementales à la tête. Nous avons ensuite des discussions à l'interne et avec la province, et nous arrivons à une entente sur la façon dont nous pensons que nous devrions diviser le travail. Voilà comment le tout commence.

Lorsque l'événement se produit, nous obtenons la confirmation que cela sera nécessaire. Il y a alors un échange de lettres entre des élus provinciaux et le ministre Blair, puis la ministre Anand, pour convenir de ce que sera le soutien fédéral, ainsi que des tâches assignées aux Forces armées canadiennes.

Je vais céder la parole au brigadier-général Major.

Bgén Josh J. Major: Merci, major-général Prévost.

De plus, au moment où le processus qu'a décrit le major-général Prévost est en cours, les Forces armées canadiennes prennent un certain nombre de mesures pour s'assurer qu'elles sont prêtes à apporter le soutien demandé par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Nous veillons à ce que le nombre requis de troupes soit prêt à partir lorsque l'appel est lancé. Nous prépositionnons l'équipement. Nous établissons des liens. Nous envoyons des équipes de reconnaissance à différents endroits pour nous assurer que nous connaissons bien la zone en question. Ensuite, nous nous assurons que nous sommes en mesure d'effectuer une transition en douceur dans ces zones pour fournir l'aide immédiatement.

À mesure qu'une situation évolue, nous suivons un certain nombre de processus. Si les troupes locales ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins demandés et approuvés par les différents ordres de gouvernement, nous nous assurons que les troupes de différentes régions du Canada sont prêtes à venir si nécessaire.

• (1140)

M. Darren Fisher: Merci beaucoup, messieurs.

Ensuite, comment les Forces armées canadiennes déterminent-elles comment elles affectent leurs propres ressources pour répondre à une catastrophe? Pouvez-vous le décrire dans le contexte des efforts qui sont déployés actuellement dans le Canada atlantique?

Bgén Josh J. Major: Oui, monsieur le président. Merci de la question. C'est aussi une question importante sur le plan de la procédure.

Au fur et à mesure que l'on discute de la demande d'aide, bien sûr, les différents niveaux de la chaîne de commandement sont mis au courant de ce dont il est question. Cela nous permet, en fait, de commencer à activer les différents éléments dont nous avons besoin pour obtenir l'effet désiré. Si ces éléments ne sont pas suffisants dans un secteur donné, d'autres éléments des Forces armées canadiennes sont mobilisés, qu'il s'agisse de l'armée de terre, de l'armée de l'air ou de la Marine. Ils sont soit déplacés, soit prépositionnés pour être en mesure de produire cet effet très rapidement.

Chaque élément des FAC a la responsabilité, à l'échelle nationale, d'avoir des forces en attente afin de pouvoir répondre aux demandes d'aide à très court préavis. Cela nous permet ensuite d'acheminer des forces une fois que toutes les approbations ont été obtenues.

Le président: Merci, monsieur Fisher.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Christine Normandin: Merci beaucoup.

Major-général Prévost, j'aimerais revenir sur un point que vous avez soulevé. Vous disiez que la formation de chacun des membres des Forces armées canadiennes incluait le développement de bonnes capacités sous différents aspects: l'organisation, l'établissement d'une chaîne de commandement facile à mettre en place, la logistique et les communications. Plusieurs centaines de ces membres sont déployés présentement.

J'aimerais savoir si cette formation inhérente est nécessaire à chacune des personnes qui interviennent sur le terrain.

Est-il nécessaire qu'il n'y ait que des membres des Forces armées canadiennes qui soient sur place?

Par exemple, serait-il possible qu'il y ait des civils rapidement déployables sur les lieux et qu'il n'y ait que quelques membres des Forces armées canadiennes qui s'occupent de la portion logistique, des communications et, d'une certaine façon, d'établir la marche à suivre?

Mgén Paul Prévost: Je vous remercie la députée de sa question.

Concernant la première portion de la question, je dirais que l'entraînement générique des Forces armées canadiennes permet à nos bons soldats de suivre les ordres qui leur sont donnés et d'avoir une capacité générique d'agir, comme mon collègue l'a mentionné plus tôt. Ils ont aussi la volonté de servir et d'aider les Canadiens dans le besoin. Ils acquièrent certaines capacités grâce à des cours de premiers soins ainsi que d'autres aptitudes génériques pour comprendre les situations.

En ce qui concerne la deuxième portion de la question, je dirais que, quand des événements de ce type surviennent, nous avons un état de préparation qui nous permet de rassembler les troupes rapidement pour avoir des discussions et faire des entraînements spécifiques en vue de ce qu'on entrevoit. Je pense, entre autres, aux feux de forêt, comme on l'a mentionné. Dans un cas comme celui-là, le major-général et ses équipes vont faire des entraînements plus spécifiques aux feux de forêt. Ce sont des entraînements très courts, mais dans le but de rappeler aux gens ce qu'ils devront faire. Alors, il y a de l'entraînement générique pour l'ensemble des Forces armées canadiennes, puis de l'entraînement ponctuel selon l'emploi de la force.

Enfin, pour répondre à la dernière question, je dirais que c'est tout à fait possible. Ce serait plutôt à mes collègues de Sécurité publique Canada de répondre à la question et de dire ce qu'ils entrevoient pour l'avenir. Or, pour l'instant, il y a la société civile, qui a de grandes capacités, ainsi que les organisations des mesures d'urgence dans chacune des communautés et des provinces, et nous nous complétons tous les uns les autres.

Mme Christine Normandin: Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Mathysen, vous disposez de deux minutes et demie.

Mme Lindsay Mathysen: Lorsqu'un réserviste est appelé à partir et à intervenir au besoin, quelles démarches doit-il entreprendre auprès de son employeur et combien de temps lui accorde-t-on habituellement?

Bgén Josh J. Major: Voici le processus que nous suivons. Si nous savons qu'une catastrophe est imminente, comme l'ouragan Fiona, cela donne l'occasion aux unités de réserve de parler avec les membres de leur personnel qui, bien sûr, communiquent ensuite avec leurs employeurs.

Nous avons un système en place qui comprend des unités d'intervention immédiate. Bien sûr, elles sont soutenues par des compagnies d'intervention nationale, qui comprennent des réservistes. Un certain nombre de réservistes savent qu'ils ont un certain délai. Ils en informent leurs employeurs.

Si l'on prend l'exemple de l'ouragan Fiona, le soutien et le nombre de formidables réservistes qui se sont portés volontaires, même en dehors du cadre de la compagnie d'intervention nationale, ont été très importants. Il n'y a jamais vraiment de problème, dans le cadre d'une intervention nationale, pour que nos réservistes soient prêts à partir rapidement afin de répondre aux besoins de leurs collectivités.

• (1145)

Mme Lindsay Mathysen: Il est vrai que ces gens sont incroyables. Le fait qu'ils soient prêts à réagir si rapidement est vraiment étonnant. J'en suis toujours très reconnaissante. Si j'étais dans une telle situation, c'est certainement ce que je souhaiterais. Mais puisque nous continuons à compter sur eux encore et encore, si nous savons que le nombre de situations d'urgences liées aux changements climatiques augmentera, prévoyez-vous une sorte de réaction, surtout du côté des employeurs, parce qu'ils ne pourront pas compter sur leurs employés de la manière habituelle et en fonction de leurs besoins?

Bgén Josh J. Major: Malheureusement, je ne peux m'avancer sur les différentes entreprises ou les différents employeurs et sur ce qu'ils ressentent par rapport à leurs soldats, marins et aviateurs locaux dans la Force de réserve qui fournissent ce soutien. Je peux dire que nous avons mis en place un processus solide qui permet aux réservistes, lorsqu'ils sont sur appel, pour ainsi dire — bien sûr, le préavis de mouvement est différent de celui de la Force régulière —, d'informer leur employeur qu'ils pourraient être appelés. Dans ce cas particulier, nous n'avons constaté aucun effet négatif.

Le président: Merci.

Monsieur Motz, vous disposez de 5 minutes et 30 secondes.

M. Glen Motz (Medicine Hat—Cardston—Warner, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président. Je vous sais gré de votre obligeance.

Messieurs, je vous remercie d'être ici. Depuis des mois, nous parlons dans ce comité de la réalité d'une pénurie de ressources humaines dans les Forces armées canadiennes — de ressources importantes. Les raisons de cette situation sont complexes, comme nous le savons tous, mais pour moi, il y a un lien avec les interventions exigées des FAC dans les situations d'urgence domestique.

Je dis cela parce que les nombreux membres actuels et anciens des forces armées avec lesquels je discute évoquent certaines des obligations domestiques qu'ils avaient lors de la formation et des déploiements réels comme faisant partie des raisons justifiant une retraite anticipée; pour ceux qui envisageaient une carrière au sein des forces armées, c'est un facteur dissuasif.

Comment pensez-vous contrer cette réalité?

Mgén Paul Prévost: Je ne veux pas me lancer dans des conjectures. Je n'ai vu aucune plainte selon laquelle la réponse aux opéra-

tions nationales ou internationales compte parmi les raisons pour lesquelles nous avons une pénurie de militaires dans les Forces canadiennes. Comme nous venons d'en discuter, la réserve est une force volontaire. Rien n'oblige les membres de la réserve à rester dans les Forces armées canadiennes. Ils se joignent à nous parce qu'ils veulent servir. Ils veulent servir les Canadiens, principalement dans des opérations nationales, mais aussi dans des opérations à l'étranger. S'ils ne veulent pas se porter volontaires pour une opération, ils ne sont pas obligés de le faire.

Ce que nous constatons constamment, c'est que lorsqu'une catastrophe naturelle se produit au Canada, le nombre de réservistes qui se proposent est supérieur à celui des postes disponibles au départ. Au fur et à mesure que la crise se développe, nous sommes alors en mesure de mobiliser cette main-d'œuvre pour...

M. Glen Motz: Je suis désolé, général. Je ne parle pas des forces de réserve. Je parle des forces régulières. Je ne peux que répéter ce que m'ont dit de nombreux membres des Forces armées canadiennes, actuels et anciens.

Permettez-moi de faire un petit retour en arrière. Au début du mois de mai, le Comité a entendu le témoignage de Josh Bowen, qui a fait une proposition. Il a indiqué au Comité que le gouvernement du Canada devrait établir une organisation civile nationale d'intervention en cas de catastrophe, financée par le gouvernement fédéral et composée de bénévoles, qui travaillerait en étroite collaboration avec les ONG afin de coordonner la capacité civile de répondre aux urgences nationales.

À votre avis, messieurs, quels sont les avantages et les inconvénients d'une telle solution? Quelles seraient les incidences sur le déploiement des Forces armées canadiennes comme option de dernier recours, ce qu'elles devraient être, et non de premier recours?

• (1150)

Mgén Paul Prévost: Je peux me lancer, mais ma réponse sera très courte, monsieur le président.

Je ne peux pas émettre d'hypothèses, et je ne participe pas du tout à ces discussions, mais je pense qu'avec les changements climatiques, de plus en plus de catastrophes naturelles sont susceptibles de se produire. Plus nous sommes en mesure de fournir de ressources aux Canadiens en cas de besoin, en réponse à tout événement météorologique... mieux c'est.

M. Glen Motz: Brigadier-général Major, allez-y.

Bgén Josh J. Major: Merci.

Bien sûr, à l'instar du général Prévost, je n'émettrai aucune hypothèse. Cependant, je peux vous dire que, même si les Forces armées canadiennes ne doivent servir qu'en dernier recours, bien sûr, nous veillerons toujours à être prêts à répondre à notre priorité numéro un, soit protéger les Canadiens en cas de besoin.

M. Glen Motz: Ma question était en fait très simple. Quels sont les avantages ou les inconvénients d'utiliser les Forces armées canadiennes... pour la mise en place d'une telle organisation de capacité civile?

Mgén Paul Prévost: Nous n'avons pas envisagé cela en détail, monsieur le président. Ce que je dirai, c'est que je n'y vois que des avantages à ce stade-ci. Plus nous pouvons travailler ensemble à tous les échelons gouvernementaux sur ces questions, mieux ce sera en cas de besoin.

M. Glen Motz: Merci.

Vous avez mentionné tout à l'heure dans votre exposé, major-général Prévost, que chaque province et territoire a des capacités différentes en matière de gestion des urgences. Je suis curieux de savoir... Si des efforts de renforcement des capacités de gestion des urgences étaient déployés à l'échelle provinciale et territoriale, et localement, est-ce que les FAC seraient moins souvent appelées à se déployer pour aider les autorités civiles, de sorte qu'elles pourraient vraiment être l'option de dernier recours?

Mgén Paul Prévost: Monsieur le président, encore une fois, je ne peux pas émettre d'hypothèses, mais je pense que les provinces ont mis en place de meilleurs dispositifs de gestion des urgences au fil du temps, ces dernières années. Les discussions entre le gouvernement fédéral, les provinces et les collectivités locales sont plus dynamiques qu'elles ne l'ont jamais été.

Ce que j'ai mentionné auparavant, c'est que les Forces armées canadiennes peuvent apporter leur aide quand il y a pénurie de personnel pour planifier les interventions en cas d'événements. Évidemment, le Canada compte de nombreuses collectivités, dont beaucoup sont isolées. C'est ce que font nos rangers dans les collectivités isolées et nordiques: ils offrent la capacité de planification et aident ainsi les gouvernements locaux à répondre à ces crises.

Le président: Merci, monsieur Motz.

[Français]

Monsieur Robillard, vous disposez de cinq minutes.

M. Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci, monsieur le président.

Les Forces armées canadiennes ont-elles besoin de capacités supplémentaires pour continuer à répondre aux multiples urgences nationales?

Mgén Paul Prévost: Merci, monsieur le président. Si vous me le permettez, je vais répondre à la question le premier, et je vais laisser mon collègue donner une réponse plus détaillée.

Les ressources dont les Forces canadiennes ont le plus besoin en ce moment, ce sont les ressources humaines. Pour ce qui est de la réponse nationale, nous avons besoin de gens. Présentement, les troupes sont galvanisées, pour que nous puissions remplir les rangs des Forces canadiennes avec le plus de gens possible, afin d'atteindre notre capacité. Nous sommes présentement à court de 10 000 membres, selon notre mandat. C'est la ressource principale la plus préoccupante et celle sur laquelle nous devons concentrer nos efforts. Relativement à la réponse aux capacités nationales, nous pouvons utiliser un certain éventail d'outils, et ce que nous n'avons pas nous est généralement fourni par les autorités locales.

Je vais laisser le brigadier-général Major compléter ma réponse.

Bgén Josh J. Major: Monsieur le président, je remercie le député de sa question.

J'ajouterais ce qui suit: même si nous savons tous qu'il manque 10 000 personnes au sein des Forces armées canadiennes, nous avons mis en place des procédures pour nous assurer d'avoir des forces disponibles et prêtes à répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes, sur le plan national, mais également pour être en mesure de répondre à nos obligations internationales. Nous le faisons au moyen de la privatisation de nos efforts, afin d'être en mesure de répondre à ces besoins.

• (1155)

M. Yves Robillard: Cela ne fait aucun doute que le changement climatique augmente la gravité et la fréquence des catastrophes naturelles, mais nous avons également entendu dire que le changement climatique a des implications plus larges en matière de sécurité.

Pouvez-vous nous dire comment les Forces armées canadiennes s'adaptent à ces changements en lien avec leur rôle traditionnel de défense et de sécurité?

Mgén Paul Prévost: Je remercie le député de son excellente question.

Il est vrai que les changements climatiques ont une incidence sur les événements météorologiques au Canada, comme on l'a mentionné depuis le début de la séance. Cependant, ils sont également source de préoccupations sur le plan de la sécurité internationale. Les changements climatiques amènent plus de conflits dans les régions du monde qui sont déjà défavorisées, notamment les régions désertiques, étant donné que les ressources y sont déjà très rares. Je parle ici de sécurité alimentaire, par exemple. Les changements climatiques exacerbent également certains problèmes vécus par les populations, qu'il s'agisse de sécurité internationale, de catastrophes naturelles ou de conflits, et auxquels les Forces armées canadiennes peuvent être appelées à répondre sur la scène internationale.

M. Yves Robillard: Que pourrait-on faire, sur les plans local, provincial ou fédéral, pour aider à atténuer la pression croissante sur les Forces armées canadiennes lorsqu'il s'agit de répondre à des urgences nationales?

Mgén Paul Prévost: Je remercie le député de sa question.

Je vais donner un début de réponse, puis j'inviterai mon collègue à en dire davantage s'il le souhaite.

Je pense que nous sommes sur une bonne voie. Au cours des dernières années, nous avons eu à faire face à la pandémie, bien sûr, mais de plus, comme je l'ai mentionné au début de mes remarques, le nombre d'événements naturels d'une ampleur telle que le fédéral a dû s'impliquer a doublé tous les cinq ans environ. Ces événements ont amené les autorités locales, provinciales et fédérales à chercher des outils et des façons de mieux travailler ensemble. Également, plusieurs membres de la société civile, dont des organisations à but non lucratif, se sont portés volontaires et sont toujours prêts à répondre à l'appel en cas de crise. Les mécanismes de coordination et de communication entre tous les partenaires impliqués augmentent la résilience nationale.

Bgén Josh J. Major: Madame la présidente, j'ajouterais que...

La vice-présidente (Mme Christine Normandin): Je suis désolée de vous interrompre, brigadier-général, mais le temps de parole du député est écoulé.

Je passe maintenant la parole à Mme Gallant pour cinq minutes.

[Traduction]

Mme Cheryl Gallant: Merci, madame la présidente.

L'armée est peut-être la seule organisation — pas nécessairement la meilleure — à pouvoir gérer des catastrophes de l'ampleur de l'ouragan qui a frappé l'est du pays et d'autres tragédies comme celle de Swissair. Même à l'intérieur des terres, nous avons des inondations, et il n'y a rien de plus réconfortant que de voir un Chinook du 450^e Escadron transporter des palettes de sacs de sable. Les militaires effectuent déjà des exercices qui ont la double fonction de répondre aux besoins des civils, comme la construction d'un hélicoptère pour un hôpital, car c'est quelque chose qu'ils feraient sur le théâtre des opérations.

Ma question porte sur l'atténuation des effets, c'est-à-dire sur la prévention, dans la mesure du possible, du degré de dévastation qui se produit. Serait-il possible d'organiser davantage d'exercices d'entraînement ayant pour double objectif la construction de talus ou de canaux de dérivation comme le fossé de Duff? Des projets de cette envergure permettraient d'atténuer les effets des catastrophes, et le financement proviendrait des recettes de la taxe sur le carbone, bien sûr, et non des coffres de l'armée. Serait-il possible d'avoir des initiatives plus pratiques, aussi bien sur le plan militaire que civil, afin que nous puissions nous entraîner à la prévention des catastrophes?

• (1200)

Bgén Josh J. Major: Je ne veux certainement pas émettre d'hypothèses sur la mesure dans laquelle ces exercices peuvent se produire, mais dans le passé, dans le cadre de différents exercices militaires, une unité particulière... Je parle en particulier de travaux d'ingénierie, comme c'est le cas pour beaucoup de ces activités. Nous parlons de talus, par exemple. Les ingénieurs ont construit des ponts Bailey, qu'ils ont laissés en place pour desservir d'autres collectivités. C'est tout à fait possible, mais je ne voudrais pas me prononcer sur le nombre de travaux qui pourraient être effectués à l'avenir ou sur leur portée.

Mme Cheryl Gallant: D'accord.

Vous avez mentionné les ingénieurs, et cela m'amène à ma prochaine question. L'une des propositions est la constitution d'une sorte de corps d'ingénieurs de l'armée, mais nous manquons actuellement de personnel pour l'armée. Nous manquons de gens pour les postes civils.

Compte tenu de ce que vous savez sur nos effectifs, en ce qui concerne les ingénieurs, serait-il possible d'avoir un corps d'ingénieurs de l'armée qui serait semblable à celui des États-Unis sans être identique, par exemple? Est-ce qu'au contraire, une telle entité distincte nuirait aux ressources humaines disponibles, qui sont déjà en nombre insuffisant pour l'armée?

Bgén Josh J. Major: Madame la présidente, merci de la question. C'est en tout cas une question intéressante.

Pour autant que je sache, cette possibilité ne fait l'objet d'aucune étude à l'heure actuelle. Je ne voudrais pas me lancer dans des conjectures sur le type de personnel ou sur le bassin dans lequel il serait puisé. Il faudrait peut-être étudier de plus près le corps des ingénieurs de l'armée américaine, qui est une entité distincte des ingénieurs de l'armée américaine, par exemple. Chacun fournit un degré différent de soutien au combat.

Mme Cheryl Gallant: Si une telle entité était mise sur pied, est-ce que cela permettrait aux militaires de se concentrer davantage sur les entraînements que seuls les militaires peuvent faire? Nous avons dit que tous les yeux sont tournés vers l'Ukraine, mais nous devons aussi avoir des yeux sur notre Arctique. Si nous avions une entité distincte qui ne ferait pas nécessairement face seule aux

catastrophes, mais qui serait là pour atténuer les effets des catastrophes, est-ce que cela pourrait soulager en partie la pression exercée sur les ressources humaines?

Bgén Josh J. Major: Je vous remercie de cette question.

Je ne voudrais pas nécessairement me prononcer sans bien comprendre le mandat d'un tel corps d'ingénieurs. Il est difficile de décrire leurs tâches par rapport aux tâches des ingénieurs des Forces armées canadiennes.

Posséder une compréhension prospective du parcours pour lequel les Forces armées canadiennes s'entraînent actuellement nous permettra de poursuivre notre action, car ce sont les compétences que nous devons maintenir.

Mme Cheryl Gallant: Est-ce que l'entraînement de la milice — l'armée de réserve du Canada — devrait inclure la lutte contre les phénomènes météorologiques ou liés aux changements climatiques, de la même façon qu'à l'époque où elle constituait une force de défense civile pendant la guerre froide?

Bgén Josh J. Major: Monsieur le président, c'est une question intéressante.

Nous examinons actuellement la force de réserve. Elle s'entraîne en ce moment à accomplir généralement les mêmes tâches que celles que nous demandons à la force régulière. Nous cherchons ainsi à nous intégrer et à être en mesure d'intervenir au pays ou à l'étranger sans créer une capacité spécialisée.

Le président: Merci, madame Gallant.

Monsieur May, vous disposez de cinq minutes.

M. Bryan May (Cambridge, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à nos témoins de leur présence parmi nous ce matin.

L'une des choses auxquelles je me suis intéressé de près dans mon rôle de secrétaire parlementaire pour la Défense est l'infrastructure dont nous disposons actuellement et les défis et lacunes que nous avons.

Dans quelle mesure les installations actuelles des FAC situées partout au Canada sont-elles menacées par des conditions météorologiques extrêmes?

Mgén Paul Prévost: Je ne suis pas un expert en matière d'infrastructure au Canada, mais ce que je peux dire, c'est que pendant l'ouragan Fiona qui vient de traverser les Maritimes, notre infrastructure militaire a résisté à la tempête. La tempête n'a eu aucun effet sur nos opérations actuelles dans le Canada atlantique.

C'est tout ce que je peux vous dire pour le moment.

M. Bryan May: Outre les circonstances auxquelles nous sommes confrontés dans l'immédiat, avez-vous une idée des installations particulières qui pourraient être à risque en raison non seulement des conditions météorologiques extrêmes en général, mais aussi des changements climatiques?

• (1205)

Mgén Paul Prévost: Monsieur le président, c'est une excellente question.

Encore une fois, comme je l'ai dit, je ne suis pas un expert en matière d'infrastructure pour les Forces armées canadiennes. Ce que nous savons, c'est que nous avons probablement la plus vaste infrastructure du gouvernement fédéral. Elle est en partie vieillissante. Ce qui doit être fait fera partie de la mise à jour de la politique de défense. Je sais que de grands efforts sont déployés pour rendre notre parc plus écologique et pour le réorganiser. Je ne peux pas me prononcer sur la situation exacte concernant la vulnérabilité à ce stade.

M. Bryan May: Merci.

Comment les organismes provinciaux et territoriaux de gestion des urgences, les ONG, les FAC et les autres instances fédérales collaborent-ils pendant ces types d'urgences nationales?

Le président: Veuillez répondre brièvement.

Mgén Paul Prévost: Monsieur le président, je participe à presque toutes les interventions liées aux crises nationales que nous connaissons au Canada, et je peux donc parler des discussions entre les partenaires fédéraux, et avec les provinces et parfois les partenaires locaux.

En ce qui concerne ces discussions, je dirais que la pandémie nous a permis de bien évaluer tous les outils disponibles, car nous avons dû faire face à de nombreuses facettes de la pandémie. Ces discussions sont soutenues. Tout le monde est en ligne et nous avons d'excellentes discussions à l'interne et au sein du gouvernement fédéral, mais aussi avec toutes les autorités de gestion des urgences de chaque territoire et de chaque province. Ce sont d'excellentes discussions.

Au besoin, nous faisons également appel aux instances locales. Je pense à l'intervention en cas de crise dans les communautés des Premières Nations, aux feux de forêt, aux évacuations et aux éclosions de COVID comme celles que nous avons vécues au cours des deux dernières années et demie. Nous réunissons toutes les instances dans la même pièce pour avoir de bonnes discussions sur les besoins et la meilleure façon d'y répondre.

Le président: Merci, monsieur May.

Je ne savais pas que nous avions encore la fonction de composition abrégée.

Vous disposez de deux minutes et demie, madame Normandin.

[Français]

Mme Christine Normandin: Merci beaucoup.

Major-général Prévost, j'aimerais renchéir sur la question de M. Fisher, qui vous a demandé de nous expliquer le processus de recours aux Forces.

Nous savons que les Forces ne restent pas *ad vitam æternam* sur un lieu d'urgence. Quel est le processus pour qu'elles partent? Comment arrive-t-on au moment où l'on dit ne plus avoir besoin des forces armées?

Mgén Paul Prévost: C'est une excellente question, monsieur le président.

Lorsque les Forces canadiennes interviennent dans une crise nationale, au départ, les efforts sont principalement déployés pour comprendre les tâches que la province veut les voir remplir et pour affecter les ressources requises afin d'y arriver.

Aussitôt que cette analyse commence, des équipes examinent ce qu'on appelle les critères de transition. Ces derniers servent à déter-

miner combien de temps la province aura besoin des forces et quels autres moyens peuvent être employés pour subvenir aux besoins subséquents générés par la crise. Ainsi, cette analyse commence dès qu'on a entamé le travail sur le terrain. On discute avec les responsables de la province pour connaître les critères qui devront être remplis avant qu'on puisse tous se serrer la main et dire « au revoir » aux Forces canadiennes.

Mme Christine Normandin: L'une des questions qui ont été soulevées quant au recours aux forces est celle de leur coût beaucoup plus élevé que lorsqu'on fait appel au monde civil.

Vous me direz peut-être que la plus grande part du coût est due au déploiement initial et qu'ensuite, le coût est moins élevé pour chaque journée de recours aux forces. Aimerez-vous commenter cela?

Serait-il pertinent de travailler à cet élément pour s'assurer que cette transition peut se faire plus rapidement?

Mgén Paul Prévost: Je remercie la députée de sa question.

Je n'ai pas de réponse à cela pour l'instant. C'est une bonne question, que je retiens pour nos analyses.

Par ailleurs, quand les Canadiens ont besoin d'aide, il est important que tous les paliers de gouvernements participent de leur mieux à rétablir la situation le plus rapidement possible.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Mathysen, c'est à vous pour deux minutes et demie.

Mme Lindsay Mathysen: Je vais m'éloigner un peu de ce sujet précis sans l'abandonner complètement pour vous parler d'un excellent programme qui existe dans beaucoup de collectivités, notamment la mienne, à savoir le Programme des cadets. Souvent, il inculque aux jeunes un leadership incroyable, ainsi que la valeur du service public, et il leur enseigne les rôles au sein des forces armées à tous les stades et dans tous les secteurs. Cela peut souvent amener les jeunes à se dévouer de diverses façons tout au long de leur vie, que ce soit dans la réserve, dans les forces armées ou dans différents domaines du service public.

C'est un programme offert gratuitement — il l'était du moins dans le passé —, ce qui en fait un programme sans obstacle à cet égard. Récemment, des changements ont été apportés au Programme des cadets. Les participants doivent maintenant payer — les jeunes et leurs parents — pour y participer. Croyez-vous que cela puisse être un problème lorsque nous parlons de recrutement; lorsque nous parlons d'amener des jeunes à commencer tôt et à voir la valeur du service dans la réserve? De plus, si nous traversons une crise après l'autre et que nous comptons sur les forces armées pour l'aide civile, est-ce que vous y voyez un lien et un remède possible?

• (1210)

Mgén Paul Prévost: Malheureusement, monsieur le président, ni moi ni mon collègue ne pourrions fournir beaucoup d'information en réponse à cela, car nous ne sommes pas du tout impliqués dans les politiques relatives à notre programme de cadets, si ce n'est pour dire que je crois qu'il s'agit d'un excellent programme. Je l'appuie chaque été et tout au long de l'année dans ses activités. C'est une excellente façon de former des Canadiens au leadership pour qu'ils puissent servir la société de bien des façons à l'avenir.

Mme Lindsay Mathyssen: Eh bien, nous pourrions dans ce cas convenir qu'en fin de compte, il serait bon de maintenir ce programme et de veiller à ce qu'il reste aussi exempt d'obstacles que possible.

Le président: Je suis sûr que la réponse à cela est « oui ».

Nous vous écoutons, monsieur Doherty.

M. Todd Doherty: Nous savons que nous avons au moins 100 militaires des FAC actuellement déployés en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Est-ce suffisant? Est-ce qu'il en faudrait plus? Pourquoi n'y en avait-il que 100 lors du déploiement initial?

Mgén Paul Prévost: Monsieur le président, je peux répondre à cette question.

Ce matin, nous avons 150 soldats qui se trouvent dans chacune des provinces — Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Nous en sommes donc à 150 ce matin et, comme la ministre l'a mentionné hier, d'autres viendront si les provinces en font la demande.

Il convient de se rappeler que lorsque ces crises se déclenchent, nous devons cerner le problème. Les centres de gestion des urgences dans les provinces reçoivent les appels et comprennent où se trouvent les pressions, quels sont les dégâts et quelle sera la priorité. Il y a donc des efforts de planification au départ. À mesure que nous comprenons mieux le problème, les troupes se déploient sur le terrain pour pouvoir s'attaquer aux problèmes selon le mandat ou la demande de la province. Nous étions à 100 hier, et nous sommes à 150 maintenant. Au fur et à mesure que les provinces détermineront où les efforts doivent être déployés, nous réaffecterons les forces selon les besoins.

Je vais maintenant passer la parole à mon collègue.

Bgén Josh J. Major: Je vous remercie de votre question.

En ce qui concerne la mise sur pied de la force interne et le déploiement de troupes et de personnel prêts à intervenir, à mesure que nous acquérons une meilleure compréhension grâce à l'interaction entre les instances locales, provinciales et territoriales et les Forces armées canadiennes, nous pouvons préparer une capacité supplémentaire. Cela pourrait être, par exemple, le NCSM *Margaret Brooke*, dépêché dans le Sud-Ouest de Terre-Neuve pour aider aux contrôles de santé, ou la mise en alerte de différentes ressources au sein de l'Aviation royale canadienne afin que nous soyons prêts à répondre à une éventuelle demande de capacités supplémentaires.

M. Todd Doherty: Ma question est peut-être stupide, mais qu'est-ce qui est prioritaire? Est-ce répondre à un conflit international ou répondre à des problèmes intérieurs?

Mgén Paul Prévost: C'est répondre aux problèmes intérieurs. Je pense que c'est bien décrit dans le titre de notre politique de défense: « PROTECTION au pays, SÉCURITÉ en Amérique du Nord, ENGAGEMENT dans le monde ».

M. Todd Doherty: L'information rassemblée pour la réunion semble fondée sur deux hypothèses: d'abord, les incidents attribuables aux changements climatiques contre lesquels on mobilisera les Forces canadiennes se feront plus nombreux, et ces opérations, qui auront lieu au Canada, il faudra les concilier avec les opérations militaires à l'étranger. Comment réagissez-vous à ces suppositions subjectives, et comment mieux y préparer les forces?

• (1215)

Bgén Josh J. Major: Je vous remercie, monsieur le président, pour cette question importante.

Bien sûr, comme on l'a affirmé devant votre comité, le nombre d'appels aux Forces canadiennes pour leur intervention au Canada n'a fait qu'augmenter. Le monde devient de plus en plus dangereux. Nous disposons de systèmes de gestion de la disponibilité opérationnelle qui nous assurent une capacité d'intervention sur place, au Canada, prête à se porter dans les différentes régions du pays et, en même temps, préparent nos forces à remplir les missions à nous confier par le gouvernement du Canada, conformément à ses obligations internationales. Bien sûr, c'est toujours, pour nous, un exercice d'équilibre, étant entendu que notre priorité, c'est les Canadiens d'abord.

M. Todd Doherty: Dans quelle mesure les événements des quatre ou cinq derniers jours entravent-ils sérieusement, le cas échéant, nos efforts internationaux?

Bgén Josh J. Major: Je n'en suis pas tout à fait sûr... S'agit-il de l'ouragan Fiona?

M. Todd Doherty: Oui. Pardon. Le monde change sans cesse, mais j'aurais dû m'exprimer plus clairement: les événements survenus au Canada, depuis quatre jours, par rapport, également, à la situation internationale.

Bgén Josh J. Major: Monsieur le président, je vous remercie de cette précision.

Nous continuons d'appliquer le même système de gestion que celui qui, ces dernières années, nous a permis de sortir de la pandémie de COVID et d'autres situations d'urgence au Canada. Des façons de faire établies nous assurent de pouvoir mobiliser le nombre nécessaire et demander des militaires — particulièrement contre Fiona — tout en restant en mesure d'entraîner nos soldats et de remplir nos obligations. Les militaires qui fournissent actuellement un soutien majeur aux habitants de la région de l'Atlantique sont exclusivement affectés à cette tâche, pendant que d'autres continuent de se préparer à remplir nos obligations internationales.

Le président: Monsieur Doherty, je vous remercie.

Avant d'accorder cinq minutes de temps de parole à Mme O'Connell, je vous informe que nous avons fait trois tours de questions. A-t-on envie d'en faire quatre? De plus, le major-général et le brigadier-général peuvent-ils rester encore un autre tour?

La volonté de poursuivre, d'abord.

Des députés: Oui.

M. Bryan May: Nous pourrions accorder à chaque parti le droit de poser une question.

Le président: D'accord.

Ce sera donc une question à chaque parti. D'abord, cinq minutes à Mme O'Connell, puis...

M. Darren Fisher: Ils ont d'importantes tâches. Nous devons le reconnaître.

Le président: Je sais. Le major-général Prévost a dit avoir un boulot.

Des députés: Oh, oh!

M. Darren Fisher: C'est un boulot, précisément. Il a passé avec nous beaucoup de temps, dernièrement.

Le président: Sur ce, la parole est à Mme O'Connell.

Mme Jennifer O'Connell (Pickering—Uxbridge, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins.

Major-général Prévost, sauf erreur de ma part, vous auriez dit, dans votre déclaration préliminaire, que le nombre de demandes adressées aux Forces canadiennes doublait tous les cinq ans. Évidemment, à cause du changement climatique, cette augmentation n'a rien d'étonnant.

Mais, la nature de notre étude et certains renseignements et témoignages que nous avons reçus ont piqué ma curiosité. Quelqu'un dans les forces, vous ou un de vos subordonnés, a-t-il examiné les budgets des provinces et des territoires ou leurs programmes pour découvrir si on y faisait des investissements locaux pour parer à l'augmentation de la fréquence des paroxysmes climatiques.

D'après certains témoignages que nous avons entendus, on ne s'active pas en certains endroits pour augmenter les ressources qui permettraient de répondre localement à ces paroxysmes, parce que les Forces canadiennes sont devenues l'intervenant de première ligne, à qui on songe en premier, etc. Je suis seulement curieuse de savoir si l'exercice a été fait et si ce témoignage possède un — j'hésite à dire — « fond de vérité », parce que je suis persuadée qu'il était incroyablement véridique, mais des données le confirment-elles ou avez-vous relancé les autorités locales pour les aider à également accroître leurs capacités, vu la fréquence accrue des paroxysmes météorologiques au Canada?

• (1220)

Mgén Paul Prévost: Monsieur le président, je vous remercie pour la question.

Nous ne l'avons pas fait. Les discussions avec les provinces sur la gestion des mesures d'urgence relèvent de la Sécurité publique. Manifestement, chaque ordre de gouvernement a ses propres responsabilités pour la gestion des situations d'urgence, et il faut croire que la sécurité de ses administrés lui tient à cœur.

Mais je précise que nous avons observé, depuis trois ans, une coordination et une compréhension accrues, dans chaque province ou territoire, de ses capacités et une sensibilisation accrue à ces dernières, et nous avons... Je vous ai fait bien rire, monsieur le président, avec ma « composition abrégée », mais qu'il suffise de dire que, quand survient ce genre de circonstances, on organise une conférence Teams en vitesse, et nous avons constaté une augmentation de la résilience.

Visiblement, dans chaque province, toutes les autorités surveillent le changement climatique. Dans le même temps, il y a des endroits où il est plus difficile de rassembler toutes les ressources. Songeons à toutes les communautés isolées du Canada et à celles des Premières Nations. C'est là que nos forces, durant la pandémie, se sont employées à analyser ce que nous pouvions faire pour elles, en raison de leur accessibilité réduite. Elles n'ont pas de capacité de planification ni toutes les ressources disponibles.

Tout ça pour dire que je n'ai pas étudié les affectations précises des provinces, mais nous pouvons constater une résilience accrue chez tous les gouvernements.

Merci.

Mme Jennifer O'Connell: Merci. C'est très utile.

Revenons à l'une de vos réponses antérieures. Vous avez dit que les réservistes se proposent parfois en plus grand nombre que nécessaire dans telle circonstance particulière.

Dans une étude différente, et j'essaie de lier les deux... Des reportages récents, également, ont parlé d'un problème de recrutement dans les forces. A-t-on songé à créer une sorte d'unité qui se spécialiserait dans l'intervention d'urgence ou l'intervention après une catastrophe naturelle au Canada, pour mieux cerner les besoins de recrutement? Beaucoup de Canadiens voudraient bien s'enrôler, mais certains engagements internationaux pourraient être rédhibitoires. Nous l'avons entendu dans une étude différente sur le recrutement et la fidélisation du personnel.

Est-ce une bonne idée? Vu l'empressement évident des réservistes, les Canadiens désirent beaucoup, actuellement, servir au Canada. A-t-on songé à la création de cette sorte d'unité ou n'en parle-t-on simplement pas, vu les modalités de ce recrutement...?

Le président: Pour cette longue question, une réponse courte, s'il vous plaît.

Bgén Josh J. Major: Oui, monsieur le président.

À ce que je sache, ça n'a pas été étudié.

Je souligne l'excellent travail de toute l'équipe chargée de protéger les Canadiens. Faire partie de la Réserve est une décision libre, et, pour cette raison, on autorise les réservistes à choisir le Canada ou l'étranger. Il est réconfortant de les voir accorder maintenant beaucoup d'importance à leurs concitoyens du Canada atlantique.

Le président: Monsieur Allison, vous avez droit à une question.

M. Dean Allison (Niagara-Ouest, PCC): Je vous remercie, messieurs, d'être ici.

Vu le risque, en fin de compte, d'illégalités, d'émeutes, de troubles, ce genre de trucs, quel rôle...? Nous discutons souvent de faire appel aux forces pour des cas comme ça, des catastrophes naturelles. Mais qu'en est-il des troubles civils? Comment envisagez-vous alors votre rôle? Quel serait le critère à remplir si on réclamait votre aide dans une région?

Mgén Paul Prévost: Excellente question.

Les Forces canadiennes peuvent aider à faire respecter la loi, mais il faut être prudent. Nous préférons un rôle de soutien. Si c'est possible, sans nous occuper nous-mêmes directement de faire respecter la loi, c'est toujours mieux, pour de nombreuses raisons.

Quand on commence à en discuter... Les ministres de la Défense nationale et de la Sécurité publique, qui doivent en faire la demande, doivent auparavant en discuter sérieusement entre eux. Il est mieux de réserver aux forces un rôle à la périphérie des désordres plutôt que de les affecter au maintien même de l'ordre.

• (1225)

Le président: Merci, monsieur Allison.

Monsieur May, vous avez droit à une question.

M. Bryan May: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins de leur temps, dont ils sont si volontiers et si souvent généreux.

Je sais que votre situation vous oblige souvent à ne répondre qu'aux questions qui vous sont posées. Alors, cartes sur table, pour savoir ce que nous ne vous avons pas demandé. Quelles recommandations, auxquelles nous risquons de ne pas avoir songé, formulerez-vous à notre intention?

Mgén Paul Prévost: Permettez que je commence.

Les changements climatiques nous réservent des difficultés, pas seulement à nous, les Forces canadiennes, mais aussi à l'ensemble de la société. Il faut y faire attention. L'actualisation de notre politique de défense, qui paraîtra au cours de l'automne, examine cette question: comment nous restructurer et comment augmenter nos ressources et nos capacités.

Nos ressources actuelles nous permettent de remplir l'une de nos missions de base. Nous sommes encouragés par le fait, également, que la table de tout le gouvernement — de tous les gouvernements — a été dressée pour augmenter la résilience qui protégera mieux les Canadiens.

À votre tour, mon brigadier-général.

Bgén Josh J. Major: Merci, monsieur le président, de me donner la chance de répondre.

Comme on l'a maintes fois répété aujourd'hui, on a réclamé de plus en plus souvent l'aide des Forces canadiennes, pour ici ou à l'étranger, et ça ne diminuera certainement pas, du moins dans un proche avenir.

Bien sûr, nous rassemblons l'équipe des Forces canadiennes et les différents éléments constitutifs, que ce soit les Forces régulières, la Réserve, les rangers, ou les fonctionnaires. Ça fait beaucoup de monde, ce qui nous permet de répondre à toute situation d'urgence. Je n'ai peut-être plus rien à ajouter là-dessus.

Le président: Madame Normandin, vous avez droit à une question.

[Français]

Mme Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais poser une question qui déborde un peu du cadre précis du recours aux forces. En ce qui concerne la coordination sur place, corrigez-moi si je me trompe, ce sont bien les organismes de sécurité publique des provinces qui coordonnent l'ensemble des intervenants sur le terrain, n'est-ce pas?

Quand deux intervenants veulent faire quelque chose ensemble, ils doivent donc s'assurer de passer par les organismes de sécurité publique avant de mettre en place une initiative quelconque. Est-ce que cela fonctionne bien?

Y aurait-il des choses à revoir, d'autant plus qu'il risque d'y avoir de plus en plus de recours à plusieurs intervenants, comme les forces, les pompiers, la Croix-Rouge et ainsi de suite?

Le système de commandement pourrait-il être revu et amélioré pour l'avenir?

Mgén Paul Prévost: Monsieur le président, je vais répondre et je verrai ensuite si mon collègue a quelque chose à ajouter.

La députée a absolument raison. Les demandes d'assistance nous viennent des provinces et les ressources fournies sont gérées par leur centre de coordination en matière de mesures d'urgence. C'est important que cette entité contrôle les ressources. Évidemment, plusieurs membres de la société civile font des choses de leur côté, même si cela se fait peut-être sans coordination, mais, lorsqu'il s'agit de ressources gouvernementales, il est important que cette coordination se fasse au centre de coordination provincial. Les Forces canadiennes sont toujours là pour appuyer ces centres.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, dès le début, nous offrons des ressources aux centres de coordination provinciaux, selon l'ampleur et la nature de l'urgence, pour les aider à planifier les choses et à coordonner, au jour le jour, l'affectation des ressources.

Brigadier-général, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Bgén Josh J. Major: Les Forces canadiennes sont toujours sous l'autorité des organismes de la société civile pour répondre à leurs besoins. Quant à l'encadrement qui est fourni à un niveau plus élevé, que ce soit par les provinces ou par le fédéral, à l'échelle locale, il y a une très bonne coordination et une volonté de travailler ensemble pour faire fonctionner la machine lorsque vient le temps de fournir de l'aide aux Canadiens et aux Canadiennes.

[Traduction]

Le président: Merci.

La parole est à Mme Mathysen.

Mme Lindsay Mathysen: Simplement pour profiter de cette coordination, de cette capacité de collaborer avec toutes ces... Si, en fin de compte, le gouvernement devait instituer une réponse fondée sur une organisation non gouvernementale volontaire, un organe civil d'intervention en cas de catastrophe, les Forces canadiennes sont-elles en mesure de se charger de sa formation, soit à l'échelle régionale ou sous une forme différente? Ont-elles actuellement cette capacité, compte tenu des difficultés du recrutement et de fidélisation du personnel?

• (1230)

Bgén Josh J. Major: Monsieur le président, merci pour la question.

Il est difficile d'émettre des hypothèses dès maintenant sur les besoins d'un tel organe pour la formation ou la coordination. Il est certain que si on en instituait un, nous devrions déterminer la formation que les Forces canadiennes pourraient, le cas échéant, assurer en vue d'une éventuelle coordination sans heurts.

Le président: Merci, madame Mathysen.

Avant d'accorder la parole à M. Fisher pour un mot de remerciement, je tiens seulement à poser une question. Le gouvernement est à la veille d'examiner le document PSE, Protection, sécurité, engagement, 2.0. Comme c'est un document stratégique, c'est l'œuvre de stratèges. Votre rôle, si j'ai bien compris, est de mettre cette stratégie en œuvre, quelle qu'elle soit. Pouvez-vous nous donner le nom de quelqu'un, un militaire, vraisemblablement un stratège, qui a réfléchi à ces questions, pour la modification des rapports d'autorité entre une entité civile et, à défaut d'un meilleur terme, l'aide militaire?

Comme vous pouvez le constater, nous avons posé beaucoup de questions stratégiques, du genre « que se passe-t-il si...? ». Je suis convaincu que, tous les deux, vous y avez beaucoup réfléchi, mais vous n'êtes pas nécessairement les personnes que nous devrions questionner. Vous pouvez également constater que les membres du Comité sont vraiment captivés par le sujet, comme en témoigne le niveau assez élevé de leurs questions. Y a-t-il un endroit, quelqu'un, un groupe que vous pourriez nous désigner pour entamer une discussion d'ordre plutôt stratégique?

Mgén Paul Prévost: Monsieur le président, je vous remercie de votre question.

Vous avez absolument raison, ce sont des questions de cette nature. Dans le même temps, des militaires comme moi, par exemple, conseillent les directions générales stratégiques. En fin de compte, le chef conseillera également le ministre.

Nous avons une section complète, chargée de la politique, qui s'occupe de la réponse de l'Amérique du Nord, le NORAD, c'est-à-dire, essentiellement, le Canada et les États-Unis. Ce sont les meilleures personnes à consulter et nous pourrions vous communiquer leurs noms après la réunion, si vous voulez.

Le président: Nous vous en saurons gré.

Notre réunion tire à sa fin.

M. Fisher tenait à faire des remerciements.

M. Darren Fisher: Je vous ai déjà remercié tous les deux, mais au nom des Canadiens de la région de l'Atlantique, je tiens à le faire

pour l'effort que consacrent les Forces armées canadiennes à prendre soin d'eux.

Si on me le permet, je vous remercie également, peut-être présomptueusement, au nom de tout le Comité. Je sais que M. Allisson a de la famille en Nouvelle-Écosse. Nous, les membres du Comité, nous avons tous des liens serrés avec les provinces de l'Atlantique.

Veillez transmettre ces remerciements sincères à vos forces, que nous aimons. Merci.

Le président: Merci, monsieur Fisher.

Au nom du Comité, je tiens également à vous remercier, vous, particulièrement, major-général Prévost. Comme je l'ai dit, au début, vous méritez des points de grand voyageur. Mais, pour les recevoir, vous devriez comparaître en personne plutôt qu'en virtuel, comme actuellement. C'est la seule façon de savoir que vous existez réellement.

Chers collègues, aucun témoin ne se présentera jeudi, conséquence naturelle des lapins que nous leur avons posés à répétition. C'est ce que nous avons fait le printemps dernier, résultat de la simple réalité. Je propose d'employer le temps libéré à une réunion du Sous-comité, pour planifier nos travaux automnaux, si les collègues sont généralement d'accord.

Sur ce, merci encore. Major-général Prévost, nous nous reverrons sûrement.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>